À une séance extraordinaire, du CONSEIL DU VILLAGE DE POINTE-LEBEL, tenue le jeudi 20 décembre 2018 à 20h30 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Normand Morin,

Les conseillers :

Monsieur Jean-Claude Cassista
Madame Josée Levasseur
Monsieur Dany Lafontaine
Monsieur Bernard Paquet
Monsieur Jeannot Beaudin
Monsieur Jacques Ferland

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Cynthia Desjardins, directrice générale et secrétaire trésorière en remplacement de Madame Nadia Allard, est également présente.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification de l'avis de convocation
3. Avis de motion – Concernant l'imposition des taxes municipales et tarifs pour l'année financière 2019
4. Présentation du projet de règlement 494-2018 concernant l'imposition des taxes municipales et tarifs pour l'année financière 2019
5. Programme TECQ 2014-2018 (Révisé)
6. Période de questions
7. Levée de la séance

| | |
|---|---|
| **RÉS : 2018-12-228** | **VERIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** |

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu convocation de la présente session, selon les dispositions de l'article 152 et suivants du Code municipal du Québec ;

**IL EST PROPOSÉ**
Par le conseiller Monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière en remplacement de madame Nadia Allard.

| | |
|---|---|
| **AVIS DE MOTION** | **CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019** |

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par Monsieur Jeannot Beaudin, conseiller municipal, qu'il sera adopté, à une prochaine séance, un règlement concernant l'imposition des taxes municipales et des tarifs pour l'année financière 2019.

## PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 494-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

Le projet de Règlement 494-2018 concernant l'imposition des taxes municipales et tarifs pour l'année financière 2019 est présenté.

## RÉS : 2018-12-229 PROGRAMME TECQ 2014-2018 (RÉVISÉ)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**CONSIDÉRNANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités du programme de la TECQ 2014-2018 ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour compléter les travaux prévus à leur programmation de travaux, soit jusqu'au 31 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de la dernière programmation déposée au Ministère en date du 31 décembre 2018, qu'elle soit complète ou partielle, correspondra au montant maximal de la contribution gouvernementale que la municipalité pourra recevoir. En vertu de la prolongation du programme, cette programmation pourra comporter des travaux à réaliser après le 31 décembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QU**'il y a lieu de réviser la programmation de la municipalité adoptée par la résolution n° 2016-06-114 afin d'en maximiser la contribution admissible.

**IL EST PROPOSÉ**
Par le conseiller Monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**RÉS : 2018-12-229 PROGRAMME TECQ 2014-2018 (RÉVISÉ) (suite)**

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les gens dans la salle à poser leurs questions ou émettre leurs commentaires.

Il est surtout question :

- Taux de location du pied carré des terrains des parcs et de son éventuelle conversion en mètre carré suite au lotissement des terrains ;
- Lotissement de terrains, des bornes d'arpentage seront installées à la fonte des neiges pour les terrains seulement ;
- Développement de nouveaux terrains dans les parcs aux extrémités de certaines rues existantes et en bordure de la rue Langlois, le conseil prévoit-il établir un règlement pour contrôler l'état des maisons mobiles qui s'y installeront ;
- Le choix de la technologie du traitement des eaux usées des parcs aurait été arrêté selon une nouvelle entendue à la radio, suivi de l'avancement du dossier ;

**RÉS : 2018-12-230 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités ;

**RÉS : 2018-12-230 LEVÉE DE LA SÉANCE (suite)**

**IL EST PROPOSÉ**
Par le conseiller Monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la séance soit et est levée à 21h15.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Normand Morin,<br>Maire | Cynthia Desjardins,<br>Directrice générale et secrétaire-trésorière en remplacement de Madame Nadia Allard |